

Images et illustrations

Guide

Des photos, des vidéos, des cartes, des schémas, des dessins, des icônes...

vous allez avoir besoin de tout cela - ou presque - pour réaliser votre site web. Je prends une image sur le net : simple comme tout ! Non, pas si simple.

Quelqu'un a tenu un crayon, utilisé un appareil photo, créé une carte, un graphique, un tableau ou un schéma ; l'image est publiée dans un journal, un livre, un rapport, sur un site web ; elle peut avoir été vendue à une agence de presse (l'Agence France Presse, par exemple). Les créateurs et éditeurs de ces images ont dès lors des droits (y compris celui de renoncer à ces droits) qu'il est nécessaire de respecter.

Au moment même où vous recherchez des images, vous devez systématiquement : vérifier quels droits s'y rattachent et noter précisément les références de l'image. Vous aurez besoin de ces références au moment de réaliser votre site web.

La qualité de la citation des références est prise en compte dans l'évaluation de votre travail.

Systematiquement : vérifier quels droits se rattachent à l'image

➤ Quand ?

Il est plus facile de se préoccuper de cette question au moment où vous recherchez des images. Préférez les sources permettant la réutilisation, avec ou sans modification possible.

➤ Quels sont ces droits ?

Œuvre soumise au droit d'auteur :

Pour les **images non libres de droit**, l'autorisation écrite de l'auteur ou des ayant-droit est indispensable.

© Copyright ® Registred

Libre de droit avec ou sans conditions :

Ⓒ **Copyleft** : droit d'utiliser librement, modifier, copier et partager, à condition que ce droit s'applique à tous les utilisateurs et propriétaires ultérieurs.

Ⓒ **Creative commons** avec quelques options (ces options peuvent s'additionner pour une même image) :

Ⓘ BY : paternité (i.e. droit au respect du lien de filiation entre un auteur et son œuvre) ; l'image peut être librement utilisée à condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom

Ⓖ NC (*Noncommercial*) : pas d'utilisation commerciale

Ⓔ ND (*NoDerivs*) : pas de modification

Ⓒ SA (*ShareAlike*) : distribuer sous la même licence

➤ Est-ce que je peux modifier une image libre de droit ?

Attention aux clauses relatives à la transformation de l'image, si elle n'est pas autorisée on ne peut pas changer les dimensions, ne prendre qu'un détail, modifier la résolution...

- **Est-ce que je peux reproduire un graphique, un schéma, un tableau ou une carte qui est publiée dans un livre, dans un article ou sur un site web ?**

Les graphiques, schémas, tableaux et cartes originaux sont protégés eux aussi par le droit d'auteur. Même pour les schémas qui ne seraient pas originaux, il est nécessaire de citer la source. Pour les reproduire il convient d'obtenir l'autorisation écrite de l'auteur.

Systématiquement : citez l'auteur... citez vos sources...

- **Systématiquement ? Dans tous les cas, respecter le droit moral sur une œuvre**

Le droit moral d'un auteur sur une œuvre s'exerce quel soit le droit patrimonial. Il est perpétuel, imprescriptible et inaliénable. Le respecter n'est pas simplement une obligation, c'est aussi une marque de reconnaissance du travail d'un auteur.

Cela veut dire que même avec une autorisation ou s'il s'agit de CC vous devez systématiquement **citer le crédit**, c'est à dire citer (au minimum) **le nom (ou pseudonyme) de l'auteur, la source**, et l'icone de la licence s'il y a lieu.

Cela s'applique aussi si vous êtes l'auteur ! Sauf si vous choisissez délibérément de rester dans anonymat.

Il faut retenir que **citer la provenance et l'auteur d'une image est impératif mais ne suffit pas toujours** pour respecter le droit quand on réutilise une image.

Même avec autorisation ou CC respectez le droit moral : citation de l'auteur et de la source y compris si vous êtes l'auteur !

- **Comment rédiger la référence ?**

Voir le guide : « Présentation des références bibliographiques et des citations dans un texte », rubrique « Images, photographies, tableaux et graphiques », p.5

Exemple pour un dessin de presse :

Nom Initiale du prénom (le cas échéant pseudonyme). (Année). *Titre de l'image*. [Type, médium, format, etc.]. Le cas échéant Lieu d'édition : éditeur, numéro de page. Droits. Disponible sur URL. [Consulté le ...]

NB : si un membre de votre groupe est l'auteur de l'image ou de la photographie, indiquez le, et donnez un titre à l'image.

Bagieu P. (2015). *Comment ça va, toi ?* [Dessin de presse]. Tous droits réservés. Disponible sur http://www.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2015/11/19/apres-les-attentats-comment-ca-va-toi-par-penelope-bagieu_4813459_4809495.html. [Consulté le 15/01/2016]

Remonter à la source ?

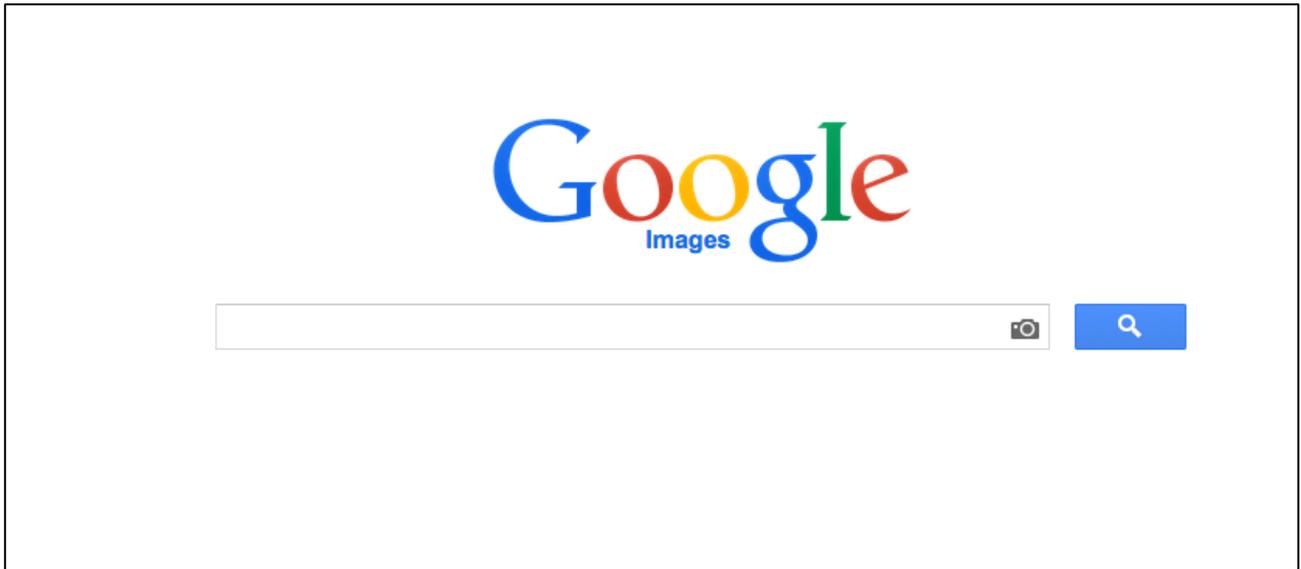
Remonter à la source n'est pas toujours aisé : un clic droit sur l'image permet parfois d'accéder aux droits associés ; il peut néanmoins être nécessaire de retourner au document d'où l'image est tirée pour les connaître.

Si l'on ne s'en souvient pas :

Si l'on souhaite retrouver la source et les droits d'une image sur Internet, **Google Images** propose un service intéressant : **la recherche par image**

Description de controverses

<https://images.google.com/>



Cliquer sur l'appareil photo. Une fenêtre s'ouvre :



Il y a alors 3 possibilités :

- on peut effectuer un glisser-déposer d'une image à partir du Web
- si l'on a l'adresse URL de l'image, on peut la coller dans l'onglet « Coller l'URL de l'image »
- sinon, il faut enregistrer l'image sur son ordinateur et la rechercher via l'onglet « Importer une image ».

Description de controverses

Par exemple, pour une photo de la bibliothèque de l'Ecole des Mines, recherchée avec le lien URL de l'image, voici le résultat affiché :



The screenshot shows a Google search interface with the 'Images' tab selected. The search results indicate approximately 51 results found in 0.80 seconds. A single image is displayed with a bounding box, and its dimensions are listed as 3231 x 2239 pixels. Below the image, it states that no other image sizes were found. The search results also include two entries under 'Pages contenant des images identiques': 'BIBLIOTHEQUE - MINES PARISTECH' with the URL www.bib.mines-paristech.fr/ and 'Mentions légales - BIBLIOTHEQUE - MINES PARISTECH' with the URL bib.mines-paristech.fr/mentions_legales/.

On retrouve ici le site internet d'origine de l'image, ce qui permet ensuite, selon le site, de savoir si l'image est libre de droits ou non.

Où trouver des images libres de droit ?

Quelques sources d'images libres de droit sont indiquées ici. Vous en trouverez d'autres sur le site de l'Académie de Rouen <http://documentation.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article73>

Flickr Creative commons <https://www.flickr.com/creativecommons/>

Archives de photos tombées dans le domaine public ou mises sous creative commons.

Compfight <http://compfight.com/>

Moteur de recherche connecté à Flickr qui propose un plugin Wordpress pour les utilisateurs du CMS permettant de rechercher et d'ajouter des photos directement depuis le back-office de leur site web.

Creative commons <https://search.creativecommons.org/>

search.creativecommons.org regroupe différents moteurs de recherche et plateformes d'hébergement de photos/médias sous licences Creative Commons : Europeana, Flickr, Fotopedia, Google Images. Vous devez systématiquement vérifier la conformité à la licence de CC en suivant le lien. Si vous avez un doute contactez directement le détenteur de copyright, ou le site où vous avez trouvé le contenu.

Wikimedia commons https://commons.wikimedia.org/wiki/Main_Page

Base de données multimédia de la Wikimedia Foundation sous licence CC. Photos regroupées par thèmes connexes des mots-clés utilisés.

Description de controverses

MédiHAL <http://medihal.archives-ouvertes.fr/>

Archive ouverte de photographies et d'images scientifiques

Iconfinder

Icônes libres de droit, <http://www.iconfinder.com/>



Openclipart <https://openclipart.org/>

Clip Arts (petits dessins et symboles) libres de droits utilisables pour un habillage graphique de différentes parties d'un site web (évitez tout de même d'en surcharger votre site).

Académie d'Aix-Marseille – Histoire géographique et éducation civique

Cartothèque. Les fonds de cartes proposés sur ce site ont un copyright (© histgeo.ac-aix-marseille.fr). Néanmoins, l'utilisation pour des travaux universitaires est autorisée.

Le site indique d'autres sources sur lesquelles on peut trouver des fonds de carte (à vous de vérifier le droit d'utilisation). http://www.histgeo.ac-aix-marseille.fr/ancien_site/carto/index.htm

OpenData <http://www.data.gouv.fr/fr/>

Plateforme ouverte des données publiques françaises.

Pexels <https://www.pexels.com/>

Pexels est une banque d'images gratuites toutes placées sous licence Creative Commons Zero (renoncement maximal des droits d'auteur dans la limite des lois applicables) : vous pouvez les copier, les modifier, les distribuer et les utiliser sans problème. Il propose également de courtes vidéos utilisables dans les mêmes conditions.

World Fact Book <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/docs/refmaps.html>

Ce site d'information statistique de la CIA (Central Intelligence Agency), créé à l'usage des fonctionnaires du gouvernement des Etats Unis, regroupe des informations provenant de sources diverses qui sont tombées dans le domaine public. On y trouve notamment une cartothèque, des drapeaux et des photos de paysage libres de droit.

Vidéos

Sur de nombreux sites créés pour le cours « Description de controverses » leurs auteurs ont choisi de mettre des vidéos, le plus souvent mises en ligne sur Youtube.

Mettre uniquement un lien vers une vidéo (diffusée sur Youtube ou autre) est légal, gratuit et ne nécessite pas le reversement des droits d'auteurs.

Vous souhaitez intégrer une vidéo diffusée sur Youtube sur votre site internet : vous bénéficiez d'une licence implicite **si les ayants droits ont autorisé la fonctionnalité de partage (« embed »)** qui est destinée à l'intégration de la vidéo sur des sites tiers. Vérifiez que la vidéo qui vous intéresse dispose bien de cette fonctionnalité.

➤ Comment rédiger la référence ?

Voir le guide : « Présentation des références bibliographiques et des citations dans un texte », rubrique « Films (documentaire, fiction) », p.4

Vos graphiques

Pour les besoins des analyses quantitatives de corpus documentaires qui vous sont demandées pour réaliser votre travail de description de controverse, votre groupe sera amené à produire ses propres graphiques à l'aide des outils mis à votre disposition.

Description de controverses

Les données quantitatives et les graphiques réalisés sont des données originales. N'oubliez pas de préciser la méthodologie employée (dans l'onglet « Sources » de votre site, par exemple, ou toute autre page que vous choisirez de créer). Le graphique placé dans un texte sera accompagné d'un titre ; en petits caractères au dessous du graphique vous pouvez indiquer la source : votre groupe de travail.

Par exemple : *Source : Groupe « Nom de votre groupe », Mines ParisTech, 2016.*

Images : à vos crayons... à vos caméras...

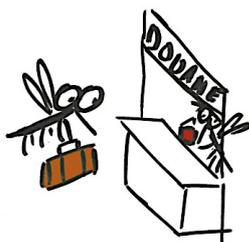
Ne vous privez surtout pas d'exercer vos talents. Votre propre droit d'auteur s'applique d'ailleurs aux images créées, vous pouvez notamment leur attribuer une licence d'utilisation, insérer un tag "image" (signature), etc.

Voici des exemples du travail réalisé sur des sites de « Description de controverses » des années précédentes (n'hésitez pas à explorer d'autres sites, consultables dans la rubrique archives <http://controverses.ensmp.fr/index2/?page=Archives>) :

Site [Des moustiques transgéniques pour contrer la dengue](#) (2013-14), illustrations de Pierre Coroler. Pierre n'a pas souhaité signer ses dessins ni mentionner qu'il en était l'auteur dans une page « Sources ».

Legislation internationale

L'impossibilité de suivre les moustiques, et a fortiori de contrôler leur expansion géographique rend la lutte anti-vectorielle **dépendante de la législation internationale**. Le risque de voir des moustiques OGM, et donc le gène modifié traverser une frontière existe, et exige d'établir des accords entre les pays concernés [8, 24].



Le **protocole de Carthagène**, rédigé en 2000 et comptant aujourd'hui 164 pays signataires, pose le problème et propose une gestion internationale de la question de la biosécurité. Cependant, les problématiques nouvelles, engendrées par le développement de ce type d'OGM volants nécessitent une concertation permanente entre les états.

Le rôle de l'OMS aurait pu être celui de médiateur dans ces débats. Leur caractère mondial aurait pu justifier une intervention constante de l'organisme afin de clarifier les points sur lesquels Oxitec est taxé

d'opacité et de se présenter comme véritable contre-poids à son expansion géographique accélérée, décrite même au sein de la communauté scientifique, comme le souligne le

Une opportunité industrielle et sanitaire

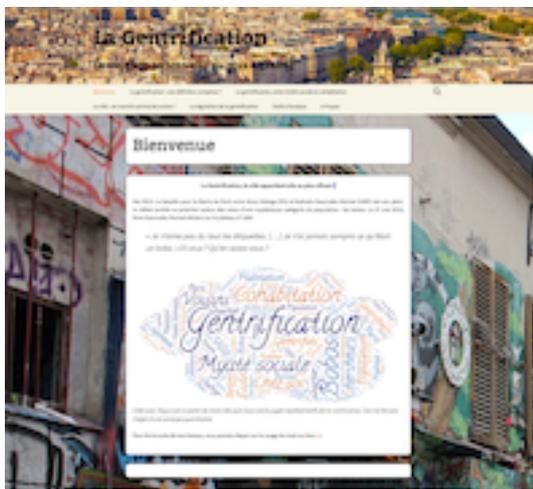


L'implantation d'Oxitec au Brésil est de nature différente de celle aux Îles Caimans et en Malaisie : elle marque la première fois que la technologie est **commercialisée dans un pays**. L'étude des possibilités alternatives a amené l'État de Bahia à privilégier les moustiques transgéniques face à la technologie australienne *Wolbachia*, par exemple.

L'efficacité de la méthode d'Oxitec a bien évidemment motivé ce choix [5], mais celui-ci relève également d'une volonté de la part du Brésil de profiter de l'expérience d'Oxitec et de

Site [La Gentrification. La ville appartient-elle au plus offrant ?](#) (2014-2015).

Voir les graphiques, illustrations, photographies, dont la majorité a été réalisées par les étudiantes du groupe. Helena Paczynski, notamment, a exercé ses talents de photographe ; vous pouvez voir la forme de présentation de citation des références choisie par le groupe dans la partie « Bibliographie – Sources » du site.



Page d'accueil du site



Extrait de la page « Bibliographie – Sources »